



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS PUBLIC
CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER**

(Article 555 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier par, certifie :

- ⇒ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 543-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 362 \$ pour des travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T1 RBQ #296, de reconversion des systèmes d'éclairage et d'enneigement et d'installation d'un tapis convoyeur du Mont Lac-Vert des est de deux mille soixante-et-onze (2 071).
- ⇒ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent dix-huit (218).
- ⇒ Que le nombre de signatures obtenues est de quarante-sept (47).

Je déclare que le règlement d'emprunt numéro 543-2022 obtient l'approbation par les personnes habiles à voter.

Donné à Hébertville le 21 mars 2022


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 mars 2022.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier